



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025 A 20H00

Sous la présidence de Madame Sandrine DUBOIS, Maire de la commune de Saint-Martin-le-Châtel.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Christian CHENAUX, Esther DUMAIRIE, Sandrine DUBOIS, Catherine DUC, Jean-Philippe LOUVET, Stéphanie PELUS, Jean-François RAVET, Emma RENARD et Isabelle SAGE.

Membres excusés : Madame Nadège BERTHAUD, Monsieur Loïc CURT, Monsieur Christophe DEBAT et Monsieur Lilian MOREL (*arrivé à 20 :07*).

Pouvoir(s) : Madame Nadège BERTHAUD donne pouvoir à Madame Catherine DUC.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François RAVET

Par convocation en date du 20 février 2025, l'ordre du jour est le suivant :

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Administration générale

2.1 Décision prise dans le cadre des délégations au Maire

Par délibération en date du 10 juin 2020, le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire, ainsi qu'il est prévu à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article de ce même code, Madame le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'elle a prises par délégation.

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

- DIA n° 2025-01 : Déposée le 14 février 2025 par Maître Christophe HYVERNAT notaire, 14, place Humbert III, 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE concernant la vente d'un bien non bâti, cadastrés AR 146, 147, 148, situés route de la Perrette, d'une superficie de 3816 m².

2.2 Adhésion au service Econome de Flux mutualisé proposé par Grand Bourg Agglomération

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial de Grand Bourg Agglomération, le Bureau communautaire propose aux communes volontaires de bénéficier de ce service opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026, par un service « Économe de flux » pour les bâtiments communaux, aux conditions décrites ci-dessous :

La commune de *Saint-Martin-le-Châtel* souhaite confier à Grand Bourg Agglomération la mise en place d'un service Économe de flux mutualisé et Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Madame le Maire, précise que la commune de *Saint-Martin-le-Châtel* participera à hauteur de 0,56 €/habitant/an. Le nombre d'habitants pris en compte est celui édité de la population DGF au 1^{er} janvier 2025.

Un « élu référent », un « agent technique référent » et un « agent administratif référent » de la commune sont à désigner. Ils seront les interlocuteurs de l'Économe de flux, pour la récolte de données et le suivi de l'opération. Une charte « Économe de flux » (en annexe) définit les modalités de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

D'ADHÉRER à ce service d'Économe de flux pour une durée de deux ans (du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026) ;

DE DÉSIGNER Monsieur Christian CHENAUX comme élu référent ;

DE DÉSIGNER Monsieur Julien PHILIBERT comme agent technique référent ;

DE DÉSIGNER Madame Amélie DI-SCALA comme agent administratif référent ;

DE PARTICIPER à hauteur de 0.56€ par habitant et par an;

DE SUIVRE les engagements de la commune, inscrits dans la charte « Économe de flux ».

Votants : 10 - Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

2.3 Convention de partenariat dans le cadre de la lutte contre la prolifération du frelon asiatique

La progression du nombre de nids de frelons asiatiques sur le territoire de Grand Bourg Agglomération est alarmante depuis ces 5 dernières années : 970 nids signalés en 2022, 1573 en 2023 et 1943 en 2024. En 2024, 358 nids ont été détruits contre 337 en 2023. Cette espèce est classée parmi les « espèces animales envahissantes sur le territoire métropolitain ». Cette prolifération représente un risque pour la sécurité publique, si les nids sont « dérangés », mais également une atteinte à la biodiversité :

- pour les colonies d'abeilles : près de 40% de la nourriture des frelons asiatiques est composée d'abeilles ;

- pour les insectes et autres pollinisateurs : représentant 60% de la nourriture.

L'Etat a confié à la Fédération régionale des groupements de défense sanitaire (FRGDS) Auvergne Rhône-Alpes une mission de suivi de risque en 2021. Par ailleurs la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Auvergne Rhône-Alpes apporte un financement pour l'animation du réseau « frelon asiatique » (gestion des signalements des nids via une plateforme informatique dédiée ; coordination de la destruction des nids ; communication vers les communes ; veille scientifique et technique). La destruction des nids est gérée par le GDS de l'Ain et les intercommunalités ont mis en place une mutualisation de la prise en charge du coût des interventions.

Une intervention coordonnée sur ce sujet est donc indispensable afin de ne pas disperser les énergies dans la lutte contre le frelon asiatique. Il a été validé par le Comité de pilotage départemental que les intercommunalités puissent être les relais auprès de communes pour la mise en place, en complément de la destruction des nids en place, de piégeage. Dans ce cadre, Grand Bourg Agglomération propose aux communes de son territoire de participer à cette action.

Il est donc proposé aux communes de signer une convention avec le GDS de l'Ain. La convention est conclue pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans. Elle pourra être reconduite ou modifiée selon la volonté des parties au regard de l'efficacité du dispositif. Dans cette convention, la commune s'engage à nommer un référent frelons asiatiques qui a pour rôle de :

- coordonner l'action de piégeage de la commune ;
- s'entourer de l'aide nécessaire: salarié de la commune, habitants, apiculteurs... ;
- décider des emplacements des pièges, en fonction des informations sur les nids détruits pour l'année n-1 ;
- d'organiser le suivi des pièges et le renouvellement des appâts ;
- de mettre en place les relevés hebdomadaires et les communiquer au GDS de l'Ain sur une plateforme dédiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PARTICIPE au programme de lutte contre la prolifération des frelons asiatiques, tel que présenté ;
APPROUVE la convention de partenariat qui sera signé entre la Commune de Saint-Martin-le-Châtel et le Groupement Départemental Sanitaire (GDS) de l'Ain ;
NOMME comme référent frelons asiatiques **Monsieur BEREZIAT Titouan** ;
AUTORISE Madame le Maire à signer les documents afférents.

Votants : 10 - Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Arrivée de Lilian MOREL 20 :07

3. Points divers

- **Rétrocession voirie** : (rapporteuse : Mme DUBOIS Sandrine)

Concernant le futur lotissement, route de Polliat, mené par Ain Habitat, Madame le Maire expose au conseil qu'une décision doit être prise au sujet de la rétrocession de la voirie.

Après plusieurs échanges, le choix du conseil municipal s'est porté sur la récupération de la voirie et trottoirs mais pas des espaces verts.

Une délibération à ce sujet sera prise lors du prochain conseil municipal.

- **Don commune** : (rapporteuse : Mme DUBOIS Sandrine)

Madame le Maire rapporte que lors des funérailles de Madame GUERRY, une collecte (à sa demande) a été faite à l'église dans le but d'aider au financement des travaux de la restauration de l'église.

Le conseil remercie la famille de la défunte pour ce don.

- **Ressources Humaines** : (rapporteuse : Mme DUBOIS Sandrine)

Monsieur Gilles GUERRY est prolongé jusqu'au 31 mars pour assurer le doublon de Monsieur Julien PHILIBERT qui a commencé le 15 février.

- **Recensement population** : (rapporteuse : Mme DUC Catherine)

Le recensement de la population est terminé. Le taux de réponse est de 99,4% dont un refus et une personne absente pour une longue durée. Le taux de réponse par internet s'élève à 89,9%.

813 bulletins individuels ont été collectés.

Les données définitives de cette enquête ne seront connues que dans trois ans.

- **Circuit VTT** : (rapporteuse : Mme RENARD Emma)

Une réunion s'est tenue au sujet du circuit VTT. La proposition du circuit sera envoyée par mail au conseil.

- **Divers** : (rapporteuse : Mme DUBOIS Sandrine)

Une permanence cantonale tenue par Madame Clotilde FOURNIER et Monsieur Walter MARTIN, conseillers départementaux du canton d'Attignat, a eu lieu le jeudi 20 février en mairie.

La convention C.A.U.E (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain) est arrivée à échéance. Le coût de cette adhésion est pris en charge par Grand Bourg Agglomération. Le conseil décide de la renouveler.

- **Bâtiments** : (rapporteur : M. Christian CHENAUX)

Suite à la réunion de la commission bâtiments, plusieurs devis ont été présentés :

- Deux devis pour la réfection des peintures des classes primaires ainsi que du couloir de l'école, un de 18 028 € et un de 12 537 €.
- Un devis de l'entreprise URBANEXT pour l'achat de deux tables en plastique recyclé (dont une accessible PMR pour un montant de 2446 €
- Un devis pour un diagnostic général de l'église par un architecte spécialisé, d'un montant de 12 900 €

Des devis sont en attente pour le remplacement des radiateurs et des chauffe-eaux des logements communaux ainsi que le changement des radiateurs à la bibliothèque.

Suite à plusieurs fuites au niveau du toit du couloir de l'école, celui-ci a été réparé. Le coût des travaux s'élève à 155€. Une double étanchéité est envisagée.

Les volets de l'école ont été réparés.

Ce lundi 24 février, une camionnette a accidentellement heurté un des deux logements communaux. Le chauffeur ayant pris la fuite, une plainte a été déposée. Le volet, la fenêtre et le mur ont été légèrement endommagés.

Suite à l'installation de volets roulants à la mairie, les anciens volets ont été retirés lundi 24 février.

- **Voirie** : (rapporteur : M. Jean-Philippe LOUVET)

La réunion de la commission voirie s'est portée sur le programme voirie 2025.

Celui-ci sera axé principalement sur l'entretien des fossés en supprimant des petites entrées inutilisées. Une demande d'autorisation sera envoyée aux propriétaires.

D'autre part, deux réfections de voie communale sont envisagées cette année : une route du Blétonnet et le seconde concerne une portion de la route de Cras conjointement avec la Commune d'Attignat.

Les devis sont en attente.

Une demande de devis a été faite pour le busage et le puits perdu route de Polliat.

Un chemin communal, route de Montrevel est également à refonder.

Afin de matérialiser les dos d'âne, une demande de devis est en cours pour l'installation de plots à LED solaires.

Suite aux travaux route de Bourg par l'entreprise GUINOT TP, des regards ont été découverts au niveau de la mairie. Il semblerait que ce soit des conduites d'eau pluviale. Un devis pour les travaux de remise à la côte sera demandé à l'entreprise Roger Martin.

Une nouvelle campagne de piégeage de frelons asiatiques a été lancée par Grand Bourg Agglomération. Notre commune étant déjà équipée de pièges, nous n'en aurons pas de nouveaux. Une réunion se tiendra courant mai pour effectuer le comptage des pièges.

Le prochain conseil municipal est prévu le mercredi 26 mars 2025 à 20h30.

La séance est levée à 21h06.

**Le secrétaire de séance,
Jean-François RAVET**



**Le Maire,
Sandrine DUBOIS**

